



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET ALCOSMART 10 X 1 L
numéro d'identification : 61367

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29
1410 Waterloo
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Sodium laureth sulfate (INCI) : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP)

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Sodium laureth sulfate (INCI)	68891-38-3 01-2119488639- 16	Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	>= 2 - < 5
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP)	68515-73-1 01-2119488530- 36	Xi; R41	Eye Dam.1; H318	>= 1 - < 2
Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated	69227-22-1	Xn; R22 Xi; R41	Eye Dam.1; H318 Eye Dam.4; H302	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610- 43	F; R11	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319	>= 2 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de	Mise à jour	Base
------------	---------	----------------	---------------	-------------	------



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

		(Type d'exposition)	contrôle		
ALCOHOL		TGG 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	2006-03-23	BE OEL

DNEL

Sodium laureth sulfate (INCI)

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

D-Glucopyranose, oligomeric,
decyl octyl glycosides (NLP)

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 420 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 124 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

éthanol

: Utilisation finale: Travailleurs



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 1900 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 950 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 950 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 114 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 950 mg/m³

PNEC

Sodium laureth sulfate (INCI) : Eau douce
Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 5,45 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 0,545 mg/kg

Sol
Valeur: 0,946 mg/kg

STP
Valeur: 10000 mg/kg



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

	intermittent release Valeur: 0,071 mg/l
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP)	: Eau douce Valeur: 0,176 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,0176 mg/l
	intermittent release Valeur: 0,27 mg/l
	STP Valeur: 560 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 1,516 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,152 mg/kg
	Sol Valeur: 0,654 mg/kg
éthanol	: Eau douce Valeur: 0,96 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 3,6 mg/kg
	Sol Valeur: 0,63 mg/kg
	STP Valeur: 580 mg/l
	intermittent release Valeur: 2,75 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle
ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

- Épaisseur du gant : 0,4 mm
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : bleu
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : 8,3
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : non applicable
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
- Vitesse de combustion : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
- Pression de vapeur : Donnée non disponible
- Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
- Densité relative : Donnée non disponible
- Densité : env. 1,005 g/cm³



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

68891-38-3 :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 4.100 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

DL50 oral rat: 2.000 - 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

DL50 oral rat: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Espèce: lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation (GPMT)
Espèce: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: > 300 mg/kg,
F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: rat
Voie d'application: Oral(e)
>1.000 mg/kg
> 1.000 mg/kg
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité à dose répétée : rat: NOAEL: > 225 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 Tage
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Organes cibles: Foie

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Foie

COCO-GLUCOSIDE :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : lapin: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Irritation légère de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

69227-22-1 :



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral : 1.800 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation légère de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405
- ALCOHOL :**
- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- DL50 rat: 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 : 117 - 125 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- CL50 rat: 1.800 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
- DL50 dermal lapin: > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Irritation légère des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: souris
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: 5.200 mg/kg



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Esèce: rat
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: 13.800 mg/kg

Esèce: rat
Voie d'application: Inhalation
NOAEL: 30400 mg/m³

Toxicité à dose répétée : rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

- Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC : 0,95 mg/l
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (*Pseudomonas putida*): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Méthode: DIN 38412
BPL: oui
- EC10 (*Pseudomonas putida*): > 10 g/l
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
BPL:
- Toxicité pour les poissons : NOEC: 1,2 mg/l
(Toxicité chronique)
- NOEC: 1 - 10 mg/l
Espèce: *Leuciscus idus*(Ide)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
(Toxicité chronique)
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- COCO-GLUCOSIDE:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Brachydanio rerio* (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Méthode: ISO 7346/2
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): > 10 - 100 mg/l
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour les bactéries : CE0 (*Pseudomonas putida*): > 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- CE0 (*Pseudomonas putida*): > 100 mg/l
Méthode: DIN 38 412 Part 8
- Toxicité pour les poissons : NOEC: > 1 - 10 mg/l
(Toxicité chronique)
Espèce: *Brachydanio rerio*
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC: > 1 - 10 mg/l
(Toxicité chronique)
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

69227-22-1:



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida): > 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

ALCOHOL:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 : 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 168 h

CE50 : 4.432 mg/l

EC10 : 11,5 mg/l

EC10 : 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida): 11.800 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

68891-38-3:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

COCO-GLUCOSIDE:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

69227-22-1:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié., Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

ALCOHOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

COCO-GLUCOSIDE:

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

ALCOHOL:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

68891-38-3:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol
Milieu: Sol
Koc: 191 Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

COCO-GLUCOSIDE:

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

ALCOHOL:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)..

COCO-GLUCOSIDE:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : Le code européen des déchets
200129
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
non applicable

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,36 %, 264,27 g/l

Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,36 %, 33,81 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.



TANET ALCOSMART 10 X 1 L

WM 0713473

Numéro de commande: 0713473

Version 1.0

Date de révision 29.05.2015

Date d'impression 07.10.2015

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.